

**DATE DE PUBLICATION : 10 mai 2013**

Le directeur des Services juridiques,

Délégation de signature

Vu la délégation de signature donnée par M. OPHÈLE, sous-gouverneur de la Banque de France, le 1<sup>er</sup> mai 2013 ;

Délégation permanente est donnée à Mme Sophie GRENOUILLOUX, chef du Cabinet, et, en cas d'absence ou d'empêchement de celle-ci, à Mme Florence FAUQUET, adjointe au chef du Cabinet, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, tous actes ou décisions à caractère individuel, toutes conventions ainsi que tous documents de nature à engager la Banque, relatifs à l'exercice des activités du Cabinet, à l'exception des nominations aux fonctions d'adjoint du chef du service ; Mme GRENOUILLOUX et, en cas d'absence ou d'empêchement, Mme FAUQUET reçoivent également délégation à l'effet de représenter la Banque devant toutes juridictions et signer tous documents liés à cette représentation, effectuer toute déclaration, modification et autres formalités concernant la Banque de France au Registre du commerce et des sociétés ; Mme GRENOUILLOUX et Mme FAUQUET peuvent subdéléguer leur signature à tout agent du personnel des cadres du Cabinet.

Délégation permanente est donnée à M. Christophe ARNAUD, chef du service du Droit institutionnel et social, et, en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci, à Mme Nathalie MICAUD, adjointe au chef du service du Droit institutionnel et social, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, tous actes ou décisions à caractère individuel, toutes conventions ainsi que tous documents de nature à engager la Banque, relatifs à l'exercice des activités du service du Droit institutionnel et social, à l'exception des nominations aux fonctions d'adjoint du chef du service ; M. ARNAUD et, en cas d'absence ou d'empêchement, Mme MICAUD reçoivent également délégation à l'effet de représenter la Banque devant toutes juridictions et signer tous documents liés à cette représentation ; M. ARNAUD et Mme MICAUD peuvent subdéléguer leur signature à tout agent du personnel des cadres du service du Droit institutionnel et social.

Délégation permanente est donnée à M. Stéphane BERAUD, chef du service du Droit communautaire et des Marchés financiers, et, en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci, à M. Romain BARDY, adjoint au chef du service du Droit communautaire et des Marchés financiers, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, tous actes ou décisions à caractère individuel, toutes conventions ainsi que tous documents de nature à engager la Banque, relatifs à l'exercice des activités du service du Droit communautaire et des Marchés financiers, à l'exception des nominations aux fonctions d'adjoint du chef du service ; M. Stéphane BERAUD et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. BARDY, reçoivent également délégation à l'effet de représenter la Banque devant toutes juridictions et signer tous documents liés à cette représentation ; M. BERAUD et M. BARDY peuvent subdéléguer leur signature à tout agent du personnel des cadres du service du Droit communautaire et des Marchés financiers.

Délégation permanente est donnée à M. Philippe LEBRUN, chef du service du Droit bancaire et des Missions d'intérêt général, et, en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci, à Mme Nathalie VERGNE, adjointe au chef du service du Droit bancaire et des Missions d'intérêt général, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en

vigueur, tous actes ou décisions à caractère individuel, toutes conventions ainsi que tous documents de nature à engager la Banque, relatifs à l'exercice des activités du service du Droit bancaire et des Missions d'intérêt général, à l'exception des nominations aux fonctions d'adjoint du chef du service ; M. LEBRUN et, en cas d'absence ou d'empêchement, Mme VERGNE reçoivent également délégation à l'effet de représenter la Banque devant toutes juridictions et signer tous documents liés à cette représentation ; M. LEBRUN et Mme VERGNE peuvent subdéléguer leur signature à tout agent du personnel des cadres du service du Droit bancaire et des Missions d'intérêt général.

Fait à Paris, le 2 mai 2013

Jacques MILLERET